

LA SETOISE

*Une course poursuite à départs décalés (GRADE 5B)
Organisée par La Société Nautique Du Grau Du Roi Port Camargue
Les 4 et 5 juin 2022*

Préambule de l'avis de course: Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Les concurrents devront disposer des autorisations réglementaires liées à la situation sanitaire exigibles lors du déroulement de la manifestation.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les instructions de course
- 1.5 - en cas de traduction de ces instructions, le texte français prévaudra

2 Les instructions de course

Les instructions de course ainsi que les horaires de départ des différents groupes de rating seront disponibles lors du briefing.

3 COMMUNICATION

Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 4.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Ou

- la licence journalière (une par jour de régate), 15.5€ pour les adhérents, 20€ pour les non adhérents.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide, les bateaux ne disposant pas de certificat OSIRIS ou de certificats valides feront l'objet d'un classement en BIS, un rating leur sera attribué par l'organisateur.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à *SNGRPC Quai D'Escale 30240 Le Grau Du Roi, inscription close le vendredi 3 Juin à 16H00 ;*

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur

<https://sngrpc.assoconnect.com/collect/description/242077-a-la-setoise-samedi-4-et-dimanche-5-juin-2022>

ou

<https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : suivant la capacité d'accueil du Port de plaisance de Sète.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 25€ par bateau pour la régate incluant la participation à la régate, l'accueil au Port Saint Clair de Sète, l'apéritif du samedi 4 Juin, la remise des prix du dimanche 5 Juin 2022;

5.2 Autres frais : montant à venir par équipier pour l'inscription au repas du samedi soir.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Briefing : le samedi 4 Juin à 9h30 devant la SNGRPC, présence obligatoire d'au moins un membre de l'équipage.

7.2 Départ du premier groupe de Rating : Samedi 4 Juin 10H15.

7.3 Heure Limite d'arrivée à Sète : 19H30 ce même jour.

7.4 Départ du premier groupe de Rating : Dimanche 5 Juin 11H15.

7.5 Heure limite d'arrivée à Port Camargue : 17h30 ce même jour.

7.6 Remise des Prix Dimanche 5 Juin : 18h00.

8 LE PARCOURS

La régate est un aller-retour entre Port Camargue et Sète.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

Le Classement est effectué par le cumul des deux manches.

11 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : à discrétion de l'organisateur.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de la société nautique.